

INSCRIPTION AU SELF
REGIME « OCCASIONNEL »
2021/2022

- L'élève choisit de déjeuner au lycée 1 ou 2 jours maximum par semaine
- **Les jours sont choisis et fixes pour l'année scolaire.**
- **Les repas doivent être payés à l'avance (coût d'un repas : 4.80 €),** faute de quoi l'accès au self sera refusé.
- Les tarifs peuvent être soumis à une augmentation au 1^{er} janvier 2022.

LYCEE A.GASQUET - CLERMONT FERRAND

DOCUMENT à rendre à l'Intendance ou à renvoyer via l'ENT à DUCLAUX Magalie

M. ou Mmeresponsable financier de
l'élève Classe :.....

souhaite choisir le régime OCCASIONNEL (**cocher les jours de restauration choisis, 2 MAXIMUM**)
à compter du : [date du 1^{er} jour de repas en tarif occasionnel]

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Date et signature du responsable financier :.....

Les changements de régime ne pourront se faire que sur demande écrite et uniquement en début de trimestre.
Soit jusqu'au 30 septembre pour le 1^{er} trimestre, avant le 15 janvier pour le 2^d trimestre, avant le 10 avril pour le 3^{ème} trimestre.